



REPUBLIQUE FRANCAISE

A R R E T E

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
RUE GAMBETTA - RUE PIERRE LOTI - PLACE CHARLES DE GAULLE  
RUE FONT DE CHERVES  
DU 31 MARS AU 06 AVRIL 2011

POLICE MUNICIPALE

PL/BD  
APM 11/0353

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8<sup>ème</sup> partie - signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée par l'entreprise CEE MEDIS, sise Bois de la Fenêtre - RN 150 - 17600 MEDIS, en date du 17 février 2011,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route pendant toute la durée des travaux,

A R R E T E

\*

ARTICLE 1 : L'entreprise CEE MEDIS est autorisée à effectuer des travaux (poses de câbles électriques en tranchée, renforcement du réseau ERDF en souterrain, construction poste de transformation), rue Gambetta, rue Pierre Loti, place Charles de GAULLE et rue Font de Cherves, du jeudi 31 mars 2011 au mercredi 06 avril 2011.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits rue Gambetta, entre le Portique du Casino et la rue Pierre Loti, du jeudi 31 mars 2011 au mercredi 06 avril 2011.

Une déviation sera mise en place du boulevard Thiers vers la Rampe Torchut, du jeudi 31 mars 2011 au mercredi 06 avril 2011.  
L'accès des véhicules aux commerces rue Gambetta jusqu'au Portique du Casino sera autorisé pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La voie de circulation rue Pierre Loti côté Square Brigade RAC sera neutralisée, du jeudi 31 mars 2011 au mercredi 06 avril 2011.

ARTICLE 4 : La circulation sera interdite boulevard de la République et rue Gambetta dans la partie comprise entre la rue Font de Cherves et la rue Pierre Loti, dans le sens de circulation rue Font de Cherves - rue Pierre Loti, du jeudi 31 mars 2011 au mercredi 06 avril 2011.

Une déviation de la rue de la République vers la rue Font de Cherves sera mise en place, du jeudi 31 mars 2011 au mercredi 06 avril 2011.

**MISE EN LIGNE LE 18-01-2024**

*ARTICLE 5 : La pré-signalisation, la signalisation, la circulation et les déviations adaptées conformes à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière seront assurées par l'entreprise et sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux, de jour comme de nuit.*

*ARTICLE 6: Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.*

*ARTICLE 7: Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 10 mars 2011*

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 21 mars 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD